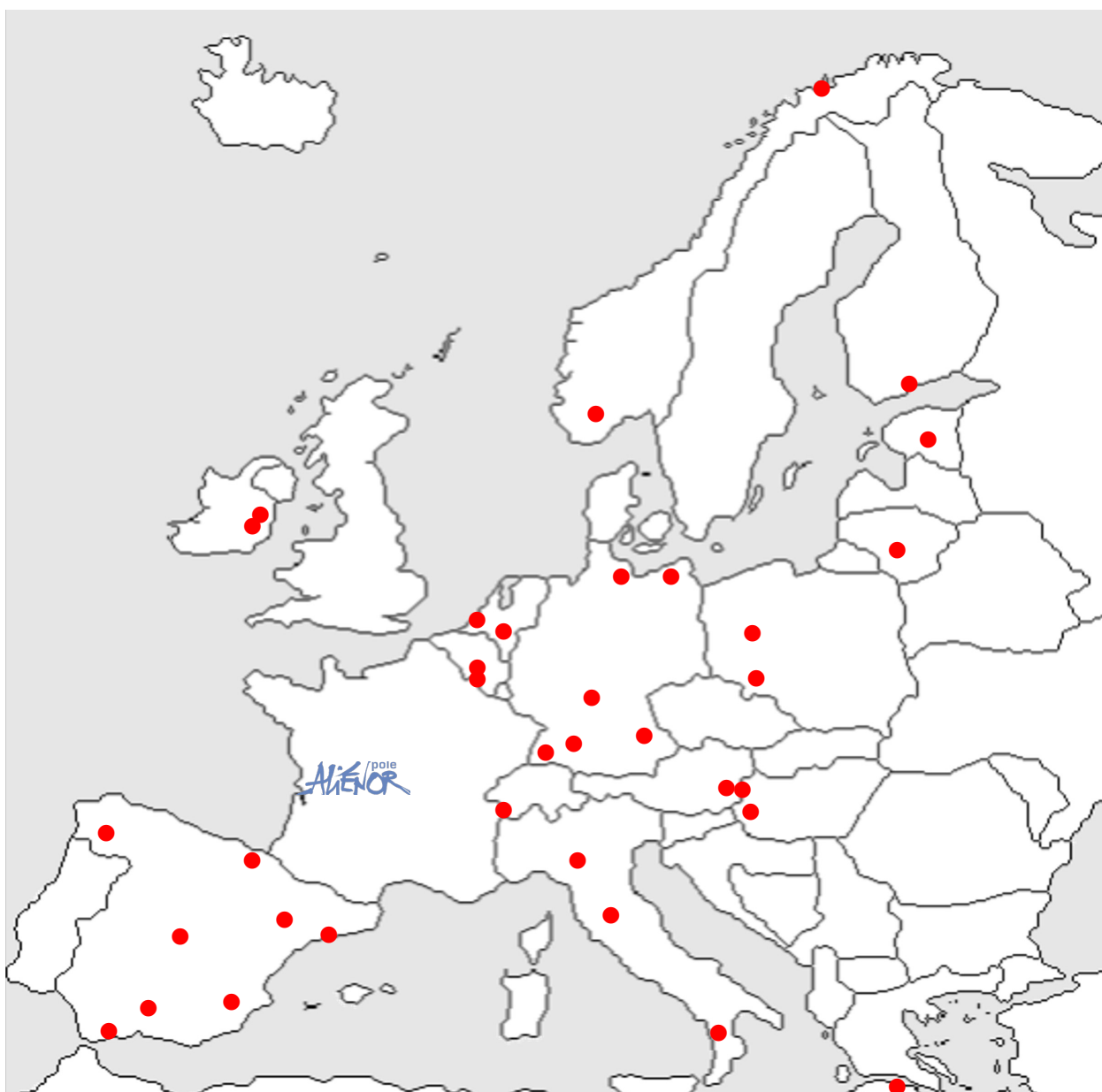


ERASMUS +

BROCHURE D'INFORMATION ÉTUDIANTS 2024-2025



Mettez de l'International dans vos études !...

- Découvrez une nouvelle culture, d'autres manières d'envisager la musique, son enseignement et ses métiers
- Perfectionnez votre niveau de langue étrangère
- Valorisez votre curriculum vitæ pour votre insertion professionnelle
- Faites des rencontres, constituez un réseau professionnel

Principes généraux et règles

Titulaire de la Charte Erasmus+, le pôle Aliénor offre à tout étudiant en DNSPM la possibilité d'un séjour à l'étranger, dès la 2^{ème} année d'études. Cette mobilité est effectuée dans le cadre du programme **Erasmus+**, dans les établissements partenaires du réseau AEC (Association Européenne des Conservatoires). Grâce au système de transfert de crédits ECTS (*European Credit Transfer System*), les études accomplies à l'étranger sont validées dans votre cursus au pôle Aliénor.

⇒ Mobilité d'études (SMS) :

- Durée : de 3 à 12 mois par cycle d'études (Licence, Master, Doctorat)
- Contrat d'études : *Learning Agreement* entre l'établissement d'accueil, l'établissement de rattachement et l'étudiant
- Droits de scolarité : payés au pôle Aliénor et non à l'établissement d'accueil
- Diplôme délivré : diplôme du pôle Aliénor et non celui de l'établissement d'accueil

⇒ D'autres mobilités sont possibles, mais plus difficiles à réaliser :

- Les mobilités d'étudiants en formation DE
- Les mobilités de stage (SMP)

Calendrier & Modalités pratiques

Un séjour à l'étranger pendant les études se prépare **au moins un an à l'avance** (élaboration et mise en place du projet). La meilleure année pour partir est la 2^e année de DNSPM.

Pour l'année scolaire 2025-2026, la demande doit être envoyée à Claire Michon

avant le 8 décembre 2024 :

projet de mobilité, lettre de motivation, curriculum vitæ.

Claire MICHON

c.michon@polealienor.eu +33 (5) 49 60 21 79

Plus d'information

Association européenne des conservatoires : www.aec-music.eu

Agence Erasmus+ France : www.agence-erasmus.fr

Établissements partenaires

Austria	Wien : Musik und Kunst Privatuniversität der Stadt Wien Wien : Universität für Musik und Darstellende Kunst Wien
Belgium	Brussels : Erasmus Hogeschool Brussel - Koninklijk Conservatorium Bruxelles : Conservatoire Royal de Bruxelles - CRB
Estonia	University of Tartu, Viljandi Culture Academy
Finland	Helsinki : Sibelius Academy
Germany	Freiburg : Hochschule für Musik Leipzig : Hochschule für Musik und Theater Lübeck : Musikhochschule Rostock : Hochschule für Musik und Theater Trossingen : Staatliche Hochschule für Musik Würzburg : Hochschule für Musik
Greece	University of Ioannina – Department of Music
Ireland	Royal Irish Academy of Music Dublin (RIAM) Technological University Dublin (TU), Music and Drama
Italy	Bologna: Conservatorio di Música “G.B. Martini” Fiesole : Fondazione Scuola di Musica di Fiesole Salerno : Conservatorio di Musica Giuseppe Martucci
Lithuania	Vilnius : Lietuvos muzikos ir teatro akademija (LMTA)
The Netherlands	Den Haag : Koninklijk Conservatorium Utrecht : Hogeschool voor Kunsten (HKU)
Norway	USN: University of South-Eastern Norway, Rauland UiT The Arctic University of Norway, Tromsø
Poland	Poznan : Akademia Muzyczna im. I.J. Paderewskiego
Slovaquia	Bratislava : Vysoka Skola Musickvch umeni v Baratslave
Spain	Barcelona : Escola Superior de Musica de Catalunya (ESMUC) Granada: Conservatorio Superior Victoria Eugenia Madrid : Real Conservatorio Superior de Música Málaga : Conservatorio Superior de Música Murcia : Conservatorio Superior de Música "Manuel Massotti Littel San Sebastian : Centro Superior de Música del País Vasco (Musikene) Vigo : Conservatorio Superior de Música de Vigo Zaragoza : Conservatorio Superio de Música de Aragón
Switzerland	Genève : Haute école de musique (HEM)

!! Pour des séjours dans d'autres écoles, la procédure peut être rallongée, ou le séjour s'avérer impossible. !!



Association
Européenne des
Conservatoires



AGENCE
ERASMUS+
FRANCE - EDUCATION FORMATION



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

Sélection des étudiants « sortants »

Le conseil des études du pôle Aliénor sélectionne les étudiants selon les critères suivants :

- Profil répondant aux critères d'éligibilité Erasmus+
- Degré de motivation et d'autonomie dans le montage du projet
- Compatibilité avec le parcours de l'étudiant
- Connaissance des langues étrangères
- Résultats obtenus aux examens de fin de semestre antérieurs
- Avis de l'équipe pédagogique sur la pertinence du séjour et le projet de parcours

Candidature Erasmus

Selon les établissements, la candidature se fait soit sur une plateforme commune aux établissements membres de l'AEC, soit directement auprès de l'établissement d'accueil.

Contenu des candidatures :

- *Dossier de candidature Erasmus +*
- *Lettre de motivation*
- *Learning agreement*
- *Curriculum vitae*
- *Enregistrement vidéo (± 20 minutes)*
- *Lettre de recommandation de votre professeur principal*

Chaque étudiant sélectionné bénéficie d'un suivi individualisé dans la préparation de sa candidature.

Préparation linguistique

Évaluation avant le départ et au retour sur EU-Academy afin de connaître vos besoins/progrès. Des cours de langue en ligne vous seront attribués si nécessaire.

Les universités de Poitiers et Tours proposent des cours de langue

- Poitiers : La Maison des langues : <https://mdl.univ-poitiers.fr>
- Tours : le centre de ressources en langues [CRL-Tours](#)

Financement du séjour

L'étudiant en mobilité peut bénéficier d'une allocation de mobilité attribuée

- Soit par **l'Union Européenne**, versée par le pôle Aliénor. (Montants 2022-2023 pour information : <https://www.polealienor.eu/international/erasmus/erasmus-out/>)

NB : les étudiants avec moins d'opportunités (ex. boursiers, situation de handicap, etc.) peuvent bénéficier d'aides complémentaires

- *Aide à la mobilité internationale du ministère de la culture (400€/mois)*
- *Complément Erasmus+ (250€/mois)*
- Soit par le **Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine** : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>

NB : cette allocation n'est pas cumulable avec l'AMI et l'allocation Erasmus+.

!! *Ces bourses ne couvrent pas toutes vos dépenses, elles ne sont que des aides qui contribuent à la prise en charge des frais supplémentaires occasionnés par le séjour à l'étranger. !!*